

ENTRAVES A LA SAISINE D'UN TRIBUNAL CONFIRMEE.

Par Monsieur TEULE Laurent.

Les instances régulièrement saisies :

- Devant le juge des référés pour faire obstacles aux mesures provisoires demandées
- Devant le juge de l'exécution pour faire obstacle aux procédures irrégulières.
- Devant la cour d'appel pour faire obstacles aux différentes demandes en recours.

En invoquant systématiquement la nullité des actes pour absence d'adresse.

- **Alors que celui-ci soit Monsieur TEULE Laurent est l'auteur et l'instigateur de la violation de notre domicile, de notre propriété en date du 27 mars 2008.**

Et par de fausses informations portées à la connaissance des instances saisies.

Justifié par « Ordonnance du 16 juin 2009

Rendue par son Président du T.G.I « Monsieur STEINMAN »

Indiquant dans son ordonnance qui n'a jamais été contesté.

Il ne peut exister de nullité d'acte dans la mesure que Monsieur LABORIE André revendiquait leur expulsion irrégulière de leur propriété de leur domicile et qu'il avait pris le soin sans domicile fixe suite à la violation de leur domicile en date du 27 mars 2008 d'élire domicile à la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière à Toulouse pour toutes communications d'actes.

Raison de toutes les inscriptions de faux ci-dessus annexées et motivations déposées et enregistrées au T.G.I de Toulouse dont procès-verbaux délivrés et dénoncés aux parties conformément aux règles de droit par huissiers de justice.